

**Bundesgericht**  
**Tribunal fédéral**  
**Tribunale federale**  
**Tribunal federal**



---

CH - 1000 Lausanne 14  
Tél. 021 318 91 02  
Fax 021 323 37 00  
E-mail: [Direktion@bger.admin.ch](mailto:Direktion@bger.admin.ch)  
Références 52.1

**Bundesverwaltungsgericht**  
**Tribunal administratif fédéral**  
**Tribunale amministrativo federale**  
**Tribunal amministrativ federal**



---

CH - 3000 Berne 14  
Tél. 058 705 26 26  
Fax 058 70 5 29 49  
E-mail: [taf\\_info@bvger.admin.ch](mailto:taf_info@bvger.admin.ch)

## **Communiqué de presse commun au Tribunal fédéral et au Tribunal administratif fédéral du 6 juillet 2007**

### **Séance en matière de surveillance du 4 juillet 2007 à Berne**

La Commission administrative du Tribunal fédéral s'est réunie le 4 juillet 2007 à Berne pour une séance en matière de surveillance avec la Commission administrative du Tribunal administratif fédéral. Y ont participé pour le Tribunal fédéral Arthur Aeschlimann, Président, Susanne Leuzinger-Naef, Vice-Présidente, Lorenz Meyer, Juge fédéral, Paul Tschümperlin, Secrétaire général et pour le Tribunal administratif fédéral Christoph Bandli, Président, Philippe Weissenberger, Vice-Président, Elena Avenati-Carpani, Juge administrative, Markus Metz, Juge administratif, Prisca Leu, Secrétaire générale. Le sujet de la séance était un premier bilan provisoire après une demie année d'activité du Tribunal administratif fédéral ainsi que diverses affaires en cours. Par un dialogue constructif, il a été possible de trouver une entente dans différents domaines; quelques questions restent ouvertes:

1. Le Tribunal administratif fédéral a démontré qu'il avait pris un bon départ et qu'au début de son existence il devait faire face à quelques difficultés initiales pour suivre le rythme de l'arrivée des nouveaux recours. Durant le premier trimestre 2007, 4341 affaires ont été introduites et 3342 liquidées, ce qui porte le nombre des affaires pendantes à 8502. Le Tribunal administratif fédéral examine d'abord la mise en oeuvre de mesures internes. Le suivi de la situation est assuré; le Tribunal administratif fédéral étudie la nécessité de mesures supplémentaires.
2. Les deux tribunaux ont convenu de collaborer en matière de questions conceptuelles en matière de personnel. Des premiers projets concrets pourront démarrer dès l'automne 2007.
3. La façon d'élaborer le rapport de gestion 2007 a été décidée. Les statistiques pour le rapport de gestion sont définies dans un projet informatique commun.

4. Les questions relatives à l'informatique n'ont, d'une façon générale, pas été abordées parce que ce sujet fait l'objet de discussions avec le groupe de travail parlementaire „TI-tribunaux fédéraux“.
5. Les deux tribunaux sont d'un avis divergent sur la façon de collaborer pour préparer et pour composer la délégation devant des commissions parlementaires (art. 162 al. 2 LParl). De nouveaux entretiens seront nécessaires pour arriver à un accord.
6. La Commission administrative du Tribunal fédéral constate enfin que, en relation avec l'article du 26.04.2007 paru dans la *Weltwoche* „Scherben im Gericht“ il n'existe aucune nécessité d'agir du côté du Tribunal fédéral.

#### **7. Contact**

Aucun renseignement complémentaire n'est communiqué pour l'instant.

#### **Distribution**

Journalistes accrédités du Tribunal fédéral et du Tribunal administratif fédéral

Berne/Lausanne, le 6 juillet 2007